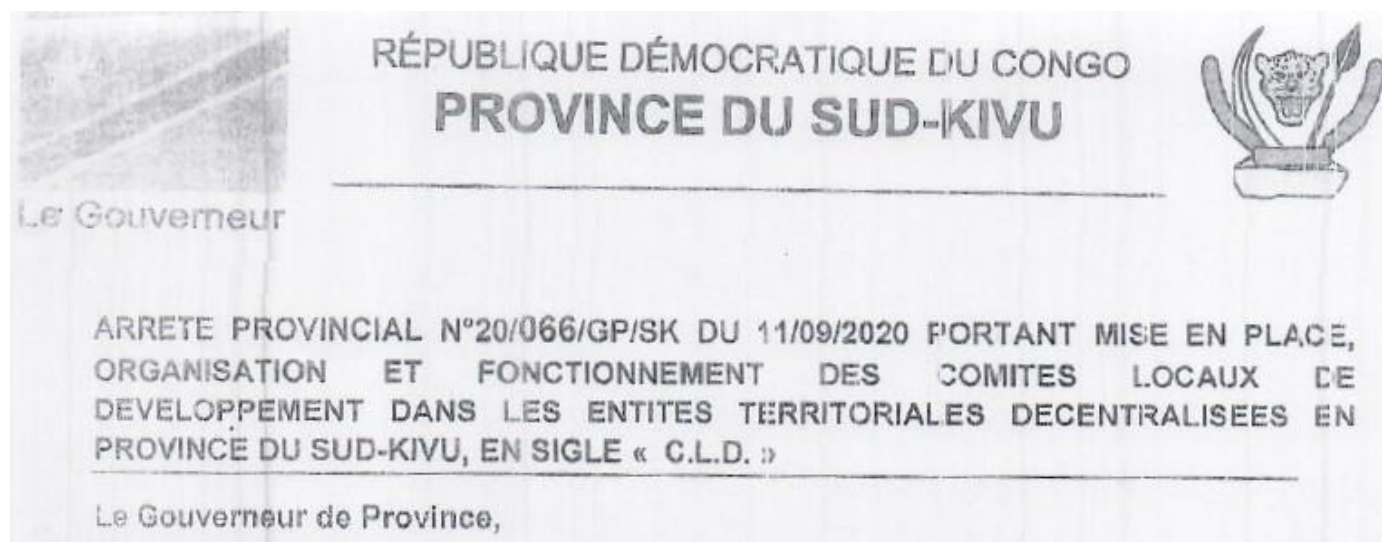


## PROMULGATION D'UN ARRÊTÉ PROVINCIAL PORTANT CRÉATION DES COMITÉS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT AU SUD-KIVU

VNG International Congo



Le 11 septembre 2020, à Bukavu (Sud-Kivu), le Gouverneur de Province a promulgué l'arrêté provincial portant organisation et fixant les modalités de **mise en place et de fonctionnement des Comités Locaux de Développement (CLD)**, au sein des Entités Territoriales Décentralisées en Province du Sud-Kivu.

Cet arrêté a vu le jour en accord avec la volonté du Gouvernement provincial de finaliser le processus de décentralisation en opérationnalisant les structures de gouvernance locale, mais également de pallier les dysfonctionnements et incohérences causées par la multiplication de structures mises en place par divers projets, et dans un objectif de pérennisation des résultats. Cette avancée législative permet finalement de **cimenter les approches de développement local connectées** au niveau provincial.

L'arrêté, en son article 2, définit le Comité Local de Développement comme une « *instance de coordination, d'harmonisation, de suivi et d'évaluation des plans, programmes et projets humanitaire et de développement au sein des ETD [Entités Territoriales Décentralisées] en Province du Sud-Kivu* ». Les missions de ces Comités sont détaillées en l'article 4 : ils seront chargés, entre autres, « *d'identifier (...) les besoins prioritaires et orienter la politique de développement local ; encadrer localement les initiatives agricoles, de prévention et de résolution des conflits, de protection humanitaire, de gestion de l'environnement et des ressources naturelles* ».

Cette promulgation couronne les **efforts de plaidoyer de VNG International Congo**, à travers le **projet ARC Kalehe - « Inawezekana »**. Élaboré de bout en bout par les experts de VNG International, les expériences et des bonnes pratiques émanant de la mise en œuvre de l'accompagnement des Comités Locaux de Développement en Territoire de Kalehe ont servi de base à l'élaboration de cet arrêté. En effet, l'aspect plaidoyer de ce projet et l'implication des différents niveaux de gouvernance (territoires déconcentrés et secteurs et chefferies décentralisés) en son sein permet **la centralisation des bonnes pratiques accumulées**, résultant en un plaidoyer constant sur les problématiques sécuritaires auprès des acteurs législatifs et décisionnels tels que les Ministères Provinciaux. Outre la **pérennisation du processus de stabilisation** que représente cet arrêté, il symbolise également un



**changement de comportement des administrations** : ce nouveau mode de gouvernance intégré dénote une volonté de **prise en compte des besoins des populations**, et de les associer à la gestion, un des résultats souhaités du projet ARC Kalehe.

---

*Le projet ARC (Addressing Root Causes) Kalehe - « Inawezekana » est mis en œuvre en partenariat avec ZOA et WarChild Holland, et financé par le Ministère des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas via le Fonds ARC. Ce projet vise, depuis janvier 2017, à traiter les causes profondes des conflits dans les zones durement affectées, notamment le Territoire de Kalehe, au travers de trois piliers : le dialogue démocratique, la gouvernance et la relance économique, à travers l'encadrement des femmes et des jeunes.*